

## Gabarit de cueillette d'information concernant l'utilisation des « alertes bébé » dans les CISSS et les CIUSSS

Contexte : Le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a émis la recommandation aux provinces et territoires « de mettre immédiatement fin à la pratique du ciblage et de la prise en charge des nouveau-nés (alertes des hôpitaux ou avertissements de naissances) retirés de leur famille dès que les femmes autochtones accouchent » (recommandation 12.8 : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>).

Le 16 septembre 2019, la Colombie-Britannique annonçait qu'elle mettait fin à la pratique des « alertes bébé » <https://news.gov.bc.ca/releases/2019CFD0090-001775>. Des modifications au *Protocole provincial/territorial concernant le déplacement d'enfants, de jeunes et de familles entre les provinces et les territoires* pourraient devoir être apportées.

Le 31 janvier 2020, le Manitoba annonçait qu'il mettait également fin à la pratique des « alertes bébé » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. <https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=46808>

Action requise : Pour soutenir l'analyse du MSSS visant à déterminer l'orientation quant à l'utilisation des « alertes bébé », nous vous invitons à remplir ce court questionnaire et à l'acheminer, avec tout document pertinent, à Audrey-Maude Southière au [audrey-maude.southiere@msss.gouv.qc.ca](mailto:audrey-maude.southiere@msss.gouv.qc.ca) et à communiquer avec elle pour toute question concernant cette demande au (418) 266-6821.

### Établissement :

| Question                                                                                                                                  | Réponse |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>Votre établissement a-t-il un protocole ou une politique concernant les « alertes bébé » ? Si oui, s'il-vous-plaît le transmettre.</b> |         |
| <b>Dans quelles situations les intervenants de votre établissement font-ils une « alerte bébé »?</b>                                      |         |
| <b>Lorsque les intervenants font des « alertes bébé », quelle est la procédure?</b>                                                       |         |
| <b>Votre établissement reçoit-il des « alertes bébé » et si oui, comment les traite-t-il?</b>                                             |         |
| <b>Votre établissement a-t-il des programmes d'intervention pour éviter le retrait de l'enfant à la naissance?</b>                        |         |
| <b>Souhaitez-vous maintenir la pratique, la modifier ou y mettre fin et pourquoi? Avez-vous d'autres commentaires?</b>                    |         |